

Programme de la Formation
LES MATÉRIAUX PIERREUX
2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Matériaux pierreux : connaissance, conservation et restauration
Date(s) : jeudi 11 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019
Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

PUBLIC CIBLE

Architectes

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Power-point et document pédagogique en format papier
Une attestation de formation sera également établie de la part de l'Institut national du patrimoine

Module
Matériaux pierreux : connaissance, conservation et restauration
2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 11 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019, 10h00 - 13h00 / 14h30 - 18h30
Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Cette formation permettra de connaître les fondamentaux concernant les propriétés et les altérations de ces matériaux ainsi que les techniques de conservation-restauration utilisées aujourd'hui.

Seront ainsi abordés :

- les différents facteurs d'altération, intrinsèques au matériau ou liés à l'environnement, et les altérations (morphologies, méthodes diagnostic) en insistant particulièrement sur l'action des sels solubles ;
- les principaux traitements de conservation-restauration : nettoyage, dessalement, consolidation, protection,
- l'apport des professionnels de la conservation-restauration ;
- un point sur les recherches actuelles

FORMATEUR(S)

DANTEC/ROLLAND/VERGÈS-BELMIN

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Intervenants :

Olivier Rolland : restaurateur du patrimoine

Véronique Vergès-Belmin : ingénieur de recherche, Laboratoire de Recherche des Monuments Historique (LRMH)..

Nathalie Le Dantec, restauratrice, consultante en conservation préventive, adjointe au directeur des études, chargée de la formation permanente, Inp,

département des restaurateurs

PROGRAMME

Programme de la 1ère journée

- 1) Facteurs et mécanismes d'altération :
Les facteurs et mécanismes liés à l'environnement (rôle de l'eau, des sels, des organismes vivants et de la pollution...)
Les altérations sur les édifices et les œuvres conservées en extérieur
Description des formes d'altération
- 2) Les altérations sur les édifices et les œuvres conservées en extérieur :
Les facteurs et mécanismes d'altération liés aux propriétés du matériau
- 3) Les recherches en cours en conservation-restauration de pierre : point sur le laser

Programme de la 2ème journée

- 1) Diagnostic :
Approche diagnostique sur les édifices et les œuvres conservées en extérieur
Les études préalables
- 2) Interventions :
Les principales interventions de conservation/restauration (traitements biocides, nettoyage, dessalement, consolidation, mortiers de réparation, goujonage, collage...)
- 3) Conclusion et bilan de la formation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : LES MATÉRIAUX PIERREUX

Module : Matériaux pierreux : connaissance, conservation et restauration
Date(s) : jeudi 11 avril 2019 au vendredi 12 avril 2019, 10h00 - 13h00 / 14h30 - 18h30
Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FAFIEC
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Matériaux pierreux : connaissance, conservation et restauration		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	ADHÉRENT	535,00 € €
	NON ADHÉRENT	565,00 € €
Frais annexes	Frais d'inscription obligatoires (<i>Obligatoire</i>)	15,00 € 15,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.